



Compte rendu réunion conjointe des comités sociaux d'administration ministériels «Affaires sociales» et «Travail-Emploi» du 16 octobre 2025

Ce CSA s'est réuni sous la présidence de Madame GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines.

Un point unique inscrit à l'ordre du jour portait sur le projet de décret relatif au repyramidage des catégories C en B, sujet porté par l'UNSA ITEFA depuis plusieurs années déjà.

Après les déclarations liminaires, la présidente partage le constat qu'il existe un problème de construction des grilles indiciaires, notamment au moment du passage de C EN B. Elle propose de saisir, à nouveau, la fonction publique sur le sujet et d'écrire de façon explicite aux agents auxquels une promotion va être proposée.

Le projet de décret prévoit que *« Par dérogation aux dispositions du second alinéa de l'article 9 du décret du 11 novembre 2009 susvisé, le nombre maximal de promotions dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales régi par le décret du 13 avril 2012 susvisé ne peut excéder 5 % de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité ou de détachement dans ce corps au titre des années 2025 à 2028. »*

Concrètement, cela se traduirait pour l'ensemble des ministères sociaux par :

- Une liste d'aptitude complémentaire pour le passage d'une centaine d'agents au grade de Secrétaires Administratifs de classe normale qui pourrait paraître avant le 31 décembre 2025 pour l'année 2025.
- Une augmentation du nombre de promotions en SACN (jusqu'à 150 promotions supplémentaires par an) pour les années 2026, 2027 et 2028. Les modalités de répartition seraient discutées à nouveau et pourraient faire l'objet d'un débat dans les instances.

L'ensemble des organisations syndicales a voté favorablement, hormis la liste commune qui s'est abstenue.

L'UNSA ITEFA est particulièrement favorable à l'augmentation du nombre de promotions pour les agents de catégorie C, même si les dispositions présentées dans le projet de décret vont dans le bon sens, mais restent encore insuffisantes.